

Le Conseil consultatif canadien a fait d'excellents travaux de recherche pour le compte des Canadiennes. Je l'ai soutenu à maintes reprises et je respecte certes son droit de prendre des décisions et d'organiser ses propres consultations, comme il l'a déjà fait très souvent. En fait, j'ai même été invitée à prendre la parole à bon nombre de ces consultations et conférences.

Je comprends parfaitement mon rôle auprès du Conseil et d'autres organisations féminines dans le pays, qui est de les écouter et de communiquer leur point de vue. Nous ne pourrions pas toujours être d'accord avec tous les organismes qui comparaitront devant les députés. Les avis sont nombreux et partagés chez les femmes comme les chez les hommes, et c'est pourquoi j'estime que nos pourparlers ont porté fruit et qu'ils devraient se poursuivre. Les difficultés découlant de la Charte ne seront pas résolues au bout d'une consultation ou d'une conférence, mais elles devraient être examinées avec le temps comme faisant partie intégrante et vitale de la Constitution.

M. Manly: Madame la Présidente, le rapport du comité mixte spécial accorde énormément d'importance à la différence entre la légalité et la légitimité. Les auteurs y font valoir que si l'on peut soutenir à juste titre que le Québec a de toujours été tenu de par la loi d'observer la Constitution. Or la Constitution de 1982 n'est pas légitime en ce qui concerne le Québec et ses habitants.

De la même manière, je dirai à la ministre que cet Accord manque de légitimité de l'avis d'un grand nombre des Canadiennes et de la majorité des organisations de femmes du Canada qui ont étudié ce rapport. La ministre est-elle disposée à assurer aux femmes et aux organisations de femmes que la Charte protégera leurs droits contre tous les changements qu'apportera cet Accord? Va-t-elle garantir que cette nouvelle Constitution est non seulement conforme à la loi mais qu'elle est fondée en droit aux yeux des Canadiennes?

Mme McDougall: Madame la Présidente, à mon avis, la meilleure façon de procéder est de prévoir un système où on donnera la place d'honneur à la Charte dans le processus de surveillance que recommande le comité.

J'ai pris en considération toutes les opinions. N'étant pas juriste, c'est la légitimité qui me préoccupe autant que les subtilités juridiques. Il y a, je pense, beaucoup de légitimité dans l'Accord du lac Meech. Je crois comprendre ce que voulait dire le rapport du comité spécial mixte. Cependant, à mon avis, en ce qui concerne la voie dans laquelle nous nous engageons, l'équilibre réalisé dans l'Accord du lac Meech entre la Constitution et la Charte, et l'entrée du Québec dans le Canada, reste très fragile. Il a cependant été réalisé. Nous, de la majorité, en sommes très fiers au nom des Canadiens que nous et d'autres députés représentons à la Chambre, ainsi qu'au nom des régions du Canada qui sont aussi représentées par leurs premiers ministres élus.

● (1620)

Tout en se réjouissant de cet Accord, on admet que dans tout le processus constitutionnel il reste toujours énormément de travail à accomplir, et qui le sera, parce qu'il y a maintenant un système en place pour reconnaître la vitalité et le potentiel que présente ce document pour l'avenir.

Modification constitutionnelle de 1987

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur l'Accord du lac Meech.

[Français]

Premièrement, avant tout, je désire parler au sujet du Québec. Comme tous les Canadiens et Canadiennes, en tant que citoyenne du Nord, je suis heureuse que finalement les Québécois et Québécoises seront enfin dans la Constitution, officiellement. Je crois que cela est nécessaire pour l'avancement de la Constitution du Canada. Pendant plusieurs années, beaucoup de Canadiens étaient très tristes du fait que la promesse faite lors du référendum n'avait pas été réalisée. Maintenant, pour le Québec, grâce à l'Entente du lac Meech, c'est enfin possible. Alors, je dois dire clairement que je comprends très bien que l'Entente est très importante et historique pour le Québec comme pour le Canada. Mais je suis toute triste et furieuse, quand on parle des droits des Canadiens du Nord, on semble être contre le Québec. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas juste. La plupart des gens du Nord, mes électeurs, sont très contents que le Québec soit signataire de l'Accord. Maintenant, madame la Présidente, je dois traiter des problèmes qui ont été soulevés par cet Accord pour les Canadiens du Nord.

[Traduction]

Les gens des territoires à qui j'ai parlé sont profondément convaincus que le manque de consultation et de participation au processus démocratique qui a caractérisé l'élaboration de l'Accord du lac Meech constitue une insulte et, ce qui est plus grave, une injustice flagrante pour les Canadiens qui occupent le tiers du territoire canadien. Les Québécois seront peut-être ceux qui comprendront le mieux de quoi nous parlons, nous des territoires nordiques, lorsque nous disons que nous avons l'impression d'être des citoyens de deuxième classe, de ne pas être écoutés, ni respectés.

Comme l'a souligné le chef du gouvernement du Yukon dans son témoignage devant le comité constitutionnel: «Les Québécois connaissent aussi l'exaspération de l'abandon. Le fait de ne pas avoir accordé un traitement équitable au Québec a créé un malaise profond et durable dans la collectivité. N'a-t-on pas tiré de leçon de cette expérience? Ne se préoccupe-t-on pas des aspirations des deux territoires nordiques du Canada, qui sont deux partenaires éventuels de la Confédération?» Dans une société évoluée, il n'est pas concevable que 75 000 citoyens n'aient pas voix au chapitre, que les représentants et les assemblées législatives qu'ils ont élus ne soient pas reconnus comme participants à l'élaboration d'un document aussi fondamental que la constitution du pays.

Je dois dire à regret que pour bon nombre de gens, au nord du 60° parallèle tout au moins, elle est perçue comme étant la constitution des gens du Sud. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas correct. Personne n'en veut au Québec. Ce n'est pas comme cela que l'on construit un pays intégré et cohésif.

Voici ce qu'on pouvait lire dans un article paru en 1981 dans le *Globe and Mail* et qui s'intitulait «*Selling the North*»:

Les gens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, aussi bien les autochtones que les blancs, ont servi de monnaie d'échange dans le débat constitutionnel entre le premier ministre et ses homologues provinciaux.